

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 24 Octobre (24/10/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT **Adjoint**,

M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

**ETAIT REPRESENTE :**

M. Richard BAPTISTE (représenté par M. Didier MOTHEs), **Conseiller Municipal**

**ETAIT EXCUSEE :**

Mme Marie CASTRO, **Adjoint**

Mme Estelle HEMMAMI est nommée secrétaire de séance.

07 – 24 Octobre 2013

**DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUR LE SOLDE DE LA REDEVANCE DU KIOSQUE DE L'UVARIUM**

Rapporteur : Madame DELTORT

**Vu** l'article L 1111-1 principe de la libre administration des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article L.2122-21,

**Vu** l'information faite au comptable public,

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 25 OCT. 2013

CASTELSARRASIN - 82

Suite à l'exposé de Monsieur Le Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 25 voix pour et 7 abstentions (Mmes Galho, Nicodème, Rollet, Stocco ; MM.  
Benech, Charles, Gauthier)**

**- ACCORDE** une remise gracieuse de 500 € sur le solde de la redevance saison 2012 à Madame BOUTROLLE pour la gestion du Kiosque de l'Uvarium .

Pour copie conforme

Moissac le 25 octobre 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 25 OCT. 2013

CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :